

ALGERIA

66^{EME} SESSION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE DES NATIONS UNIES

Déclaration de

S.E.M. Mourad BEN MEHDI

Ambassadeur, Représentant Permanent

*Sur le point intitulé « Promotion de la
femme »*

NEW YORK, LE 12 OCTOBRE 2011

Monsieur le Président,

Ma délégation n'assiste, à la déclaration du Président du Groupe des 77 et la Chine.

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Pékin, la communauté internationale a accompli des progrès importants en matière de protection et de promotion des droits de la femme. Cependant, le chemin qui reste immense. La féminisation de la pauvreté est une réalité. Les violences contre les femmes persistent. Les femmes restent sous-représentées dans les processus de prise de décisions politiques et économiques.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, l'ampleur de tous ces défis est exacerbée par les répercussions négatives des effets conjugués des crises économique et financière mondiale, qui ont accentué les inégalités et la discrimination. Les femmes sont exposées, en particulier celles vivant en zones rurales.

Nous nous félicitons du travail entrepris par « ONU Femmes », sous la direction de Michelle Bachet, pour renforcer la capacité des Nations Unies à accomplir l'objectif d'autonomisation des femmes partout dans le monde.

Monsieur le Président,

Depuis la ratification par mon pays de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Gouvernement algérien est employé à renforcer le dispositif juridique national de manière à placer la protection et la promotion des droits des femmes au cœur des différents programmes, stratégies et politiques politiques nationales.

Je voudrais souligner dans ce contexte qu'un régime juridique a été adopté pour éliminer les discriminations à l'égard des femmes. La création de la famille a connu ainsi, en 2005, des améliorations substantielles. Il prévaut désormais dans les relations familiales le principe de l'égalité des responsabilités parentales. D'autres réformes ont concerné plus particulièrement le code de la nationalité, qui accorde désormais la citoyenneté algérienne aux enfants nés d'une mère algérienne ; le code de la famille qui criminalise le traite humain, ainsi que la Loi relative à l'organisation représentative. Il a été également procédé à la levée de la réserve sur l'article 09 alinéa 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

De façon plus significative, la Constitution algérienne a été révisée en 2008 pour promouvoir les droits politiques des femmes. Les femmes ont obtenu le droit de représentation dans les instances locales. En outre, le Gouvernement algérien a garanti que le Gouvernement vienne à leur tête. Le Gouvernement algérien a également pris des mesures pour promouvoir les femmes en tant que membres des instances locales et nationales.

Cette volonté politique s'est, en outre, traduite au plan institutionnel par la mise en place de plusieurs organismes et mécanismes. Le Conseil national de la femme et de la famille (2006), la Stratégie nationale pour la promotion et l'intégration de la femme (2008-2013) et son plan d'action (2010-2014) visent le renforcement des droits fondamentaux des femmes algériennes en matière de droits civils, politiques, économiques et socioculturels.

Une stratégie nationale de lutte contre la violence exercée à l'égard des femmes (2007-2011), a introduit des priorités en termes de renforcement des capacités techniques institutionnelles des différents partenaires, pour garantir la prévention, la prise en compte de mesures adéquates contre toutes les formes de violence ou de discrimination.

Les résultats de la mise en œuvre de cette politique d'ensemble en direction des femmes s'apprécient à travers les indicateurs suivants :

Dans le domaine de l'éducation, les autorités algériennes ont continué à promouvoir l'éducation de notre pays consacrant la garantie du droit à l'éducation et le caractère obligatoire de l'enseignement fondamental à l'âge de 6 ans. Les résultats de cette politique sont traduits par une amélioration des taux de scolarisation des filles, qui s'élevait à 97,34%. L'indice de parité entre les garçons et les filles pour les niveaux de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur indiquent que ces dernières sont de plus en plus présentes.

Durant l'année universitaire 2008/2009, les femmes étudiantes algériennes ont suivi les sciences médicales, les sciences de la nature et de la terre, ainsi que les sciences humaines et sociales.

Au chapitre de l'emploi, les algériennes sont de plus en plus impliquées dans le processus de régulation économique et participent de plus en plus à la prise de décisions et occupent des postes de responsabilité importants, que ce soit au sein de l'exécutif, du législatif et des instances judiciaires ou consultatives.

C'est ainsi que l'emploi des femmes a connu un progrès dans le secteur public, en particulier, car dans les administrations les femmes représentent 50% des enseignants, 52% des médecins et 33% des cadres supérieurs.

Dans la magistrature, les statistiques indiquent que la représentation de la femme a connu une croissance sensible, atteignant 17,5% du nombre total de magistrats.

Sur le terrain, une action résolue est également développée en direction de la femme rurale, à travers des programmes d'alphabétisation, de formation à des métiers pour la création de revenus à travers des micro-crédits. 52% des micro-crédits alloués en 2009 l'ont été au profit des femmes au foyer.

Je voudrais pour conclure dire, un mot sur la coopération UE-Algérie avec les mécanismes universels chargés de la promotion de la femme. Nous avons eu dans ce cadre de nombreux échanges, notamment au cours de la dernière visite de travail qu'a effectuée, en 2010, sur l'invitation de notre gouvernement, la rapporteuse spécialisée sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, Mme. Bashida Maniqa. Elle a pu constater sur le terrain les efforts réalisés en matière de promotion des droits de la femme, notamment l'implication dans le développement du pays. La présentation de son rapport national périodique relevant du Comité d'ONU a été présentée pour la première fois en 2012.

Ce sont là, Monsieur le Président, quelques données sur l'état des lieux de la situation et de l'attachement du gouvernement algérien à assurer l'épanouissement de la femme algérienne, en créant les conditions économiques, sociales, politiques et culturelles favorables à l'exercice de ses droits fondamentaux et civiques.

Je vous remercie.